

***REGLEMENTS
PARTICULIERS
5x5 – Jeunes Pré-Ligue***

Saison 2025/2026



SOMMAIRE

U18 MASCULIN – PRE-LIGUE	3
U18 FEMININ – PRE-LIGUE	6
U15 MASCULIN – PRE-LIGUE	9
U15 FEMININ – PRE-LIGUE	12
U13 MASCULIN – PRE-LIGUE	16
U13 FEMININ – PRE-LIGUE	20

U18 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U18M Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025
28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.

Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait et/ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueurs

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	5 (dont 2 licences 2C maximum)
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 10 - Entraîneur

10.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.

10.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U18 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U18F Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025

28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.

Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueuses

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	5 (dont 2 licences 2C maximum)
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 10 - Entraîneur

10.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.**10.2** – Une entraîneure d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneure et de joueuse au sein de cette équipe.

U15 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U15M Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025

28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.

Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueurs

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

ARTICLE 10 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 11 - Entraîneur

11.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.

11.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U15 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U15F Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025

28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.



Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueuses

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

ARTICLE 10 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 11 - Entraîneur

11.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.

11.2 – Une entraîneure d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneure et de joueuse au sein de cette équipe.

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES U15

FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U15 M & F

ARTICLE 1

Afin de développer et de favoriser le jeu rapide en U15 Masculin et Féminin, les arbitres **ne doivent plus toucher** la balle avant la Remise en Jeu :

Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIERE.

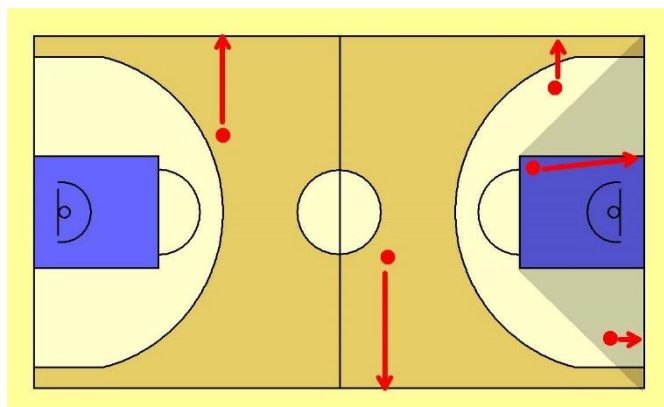
- Joueur et ballon hors des limites du terrain
- Marcher
- Reprise de dribble
- 3 secondes
- 5 secondes joueur étroitement marqué
- 5 secondes sur Remise en Jeu
- 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit. (Voir schéma ci-dessous)

L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée.

Si un joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupèrera le ballon.



ARTICLE 2

De par l'article 1, pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, depuis 2015-2016, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Problème : les remplacements, trop fréquents en zone arrière, stoppaient trop de contre-attaques possibles.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

U13 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U13M Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025

28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.

Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueurs

5.1 -

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

5.2 - Si pour un match seulement 5 ou 6 joueurs, l'équipe concernée pourra à et poursuivre la rencontre. L'équipe fautive sera déclarée perdu par pénalité.

ARTICLE 6 - Mixité

Pas d'équipe mixte en championnat Pré-Ligue.

ARTICLE 7 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, 1 seule période de prolongation d'une durée de 4 minute aura lieu.

Pas d'arrêt du chronomètre de jeu dans les 2 dernières minutes de la rencontre même en prolongation
Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera. Pour le panier en or, remise en jeu comme pour un début de quart temps, en respectant l'alternance (flèche). Le match se terminera immédiatement lorsqu'une équipe marque durant la prolongation. En cas de lancer franc, si le premier tir est réussi, il vaut panier en or et le second n'est pas tiré. L'équipe prenant l'avantage au score remporte la partie.

ARTICLE 10

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.

ARTICLE 11 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux



ARTICLE 12 - Entraîneur

12.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.

12.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U13 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U13F Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2 - Engagements

2.1 - Les groupements sportifs régulièrement qualifiés et désirant participer à cette compétition doivent saisir leurs pré-inscriptions 5x5 via le lien informatique qui sera mis à leur disposition par la Commission des Compétitions 5x5. Les clubs devront confirmer leurs engagements en ligne sur FBI. Une facture sera alors émise par la Trésorerie.

2.2 - Tout club ne s'engageant pas dans les délais prescrits ou ne confirmant pas ses engagements 5x5 sous FBI pourra voir son engagement refusé. Celui-ci ne pourra être accepté qu'en fonction des places restant disponibles.

2.3 - Les desideratas des clubs seront précisés par les Clubs lors de leur confirmation d'engagement en ligne sous FBI. La Commission des Compétitions 5x5 les prendra en compte dans la mesure du possible.

2.4 - Le nombre d'équipes engagées dans ce championnat est fixée à 28 premières équipes engagées. La formule du Championnat pourra être revue si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 28 équipes.

ARTICLE 3 - Système du championnat

3.1 - Le championnat Pré-Ligue est décrit ci-après. A la fin de cette phase Pré-Ligue et selon les résultats finaux de cette compétition, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 20/21 septembre 2025 au 19 octobre 2025

28 équipes réparties en 7 poules de 4 équipes

1^{ère} partie – phase initiale : Matches aller uniquement se déroulant entre le 20 septembre 2025 et le 05 octobre 2025.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler au-delà du 05 octobre 2025 ; l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

A l'issue de cette phase de match aller, un classement inter-poule sera établi (équipe classée de la 1^{ère} place à la 28^{ème} place)

2^{ème} partie : Barrages d'accession les 11/12 octobre 2025 et 18/19 octobre 2025.

Les rencontres se dérouleront obligatoirement aux week-ends sportifs indiqués ci-dessus et dans les clubs premièrement cités. Si ces rencontres ne se déroulent pas, l'équipe responsable du non-déroulement de la rencontre sera déclarée forfait, le groupement sportif sera soumis à des frais définis dans les dispositions financières.

Barrage #1

Les rencontres sont les suivantes (définies selon le classement inter-poule de la phase initiale) :

- Rencontre n°1 : Equipe classée 1^{ère} contre l'équipe 28^{ème}
- Rencontre n°2 : Equipe classée 2^{ème} contre l'équipe 27^{ème}
- Rencontre n°3 : Equipe classée 3^{ème} contre l'équipe 26^{ème}
- Rencontre n°4 : Equipe classée 4^{ème} contre l'équipe 25^{ème}
- Rencontre n°5 : Equipe classée 5^{ème} contre l'équipe 24^{ème}
- Rencontre n°6 : Equipe classée 6^{ème} contre l'équipe 23^{ème}
- Rencontre n°7 : Equipe classée 7^{ème} contre l'équipe 22^{ème}
- Rencontre n°8 : Equipe classée 8^{ème} contre l'équipe 21^{ème}
- Rencontre n°9 : Equipe classée 9^{ème} contre l'équipe 20^{ème}
- Rencontre n°10 : Equipe classée 10^{ème} contre l'équipe 19^{ème}
- Rencontre n°11 : Equipe classée 11^{ème} contre l'équipe 18^{ème}
- Rencontre n°12 : Equipe classée 12^{ème} contre l'équipe 17^{ème}
- Rencontre n°13 : Equipe classée 13^{ème} contre l'équipe 16^{ème}
- Rencontre n°14 : Equipe classée 14^{ème} contre l'équipe 15^{ème}

Barrage #2

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

Accession en Ligue :

Les 7 équipes remportant leurs 2 rencontres de barrages d'accession accéderont au championnat Ligue.

Championnat départemental :

Les équipes perdant le Barrage #1 seront reversées en Division 2 à partir de début novembre 2025.

Les équipes perdant le Barrage #2 seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2025.

ARTICLE 4 - Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 - Règles de participation des joueuses

5.1 -

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

5.2 - Si pour un match seulement 5 ou 6 joueuses sont entrées en jeu, l'équipe concernée pourra participer à et poursuivre la rencontre. L'équipe fautive sera déclarée perdu par pénalité.

ARTICLE 6 - Mixité

Pas d'équipe mixte en championnat Pré-Ligue.

ARTICLE 7 - Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 - Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, 1 seule période de prolongation d'une durée de 4 minute aura lieu.

Pas d'arrêt du chronomètre de jeu dans les 2 dernières minutes de la rencontre même en prolongation(s)

Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera. Pour le panier en or, remise en jeu comme pour un début de quart temps, en respectant l'alternance (flèche). Le match se terminera immédiatement lorsqu'une équipe marque durant la prolongation. En cas de lancer franc, si le premier tir est réussi, il vaut panier en or et le second n'est pas tiré. L'équipe prenant l'avantage au score remporte la partie.

ARTICLE 10

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.



ARTICLE 11 - Horaires autorisés

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 12 - Entraîneur

12.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue. L'équipe concernée sera rebasculée en phase départementale soit en Division 1 ou soit en Division 2 selon les résultats des barrages.

12.2 – Une entraîneure d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneure et de joueuse au sein de cette équipe.

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES U13

FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U13 M & F

ARTICLE 1

Afin de développer et de favoriser le jeu rapide en U13 Masculin et Féminin, les arbitres ne doivent plus toucher la balle avant la Remise en Jeu :

Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIERE.

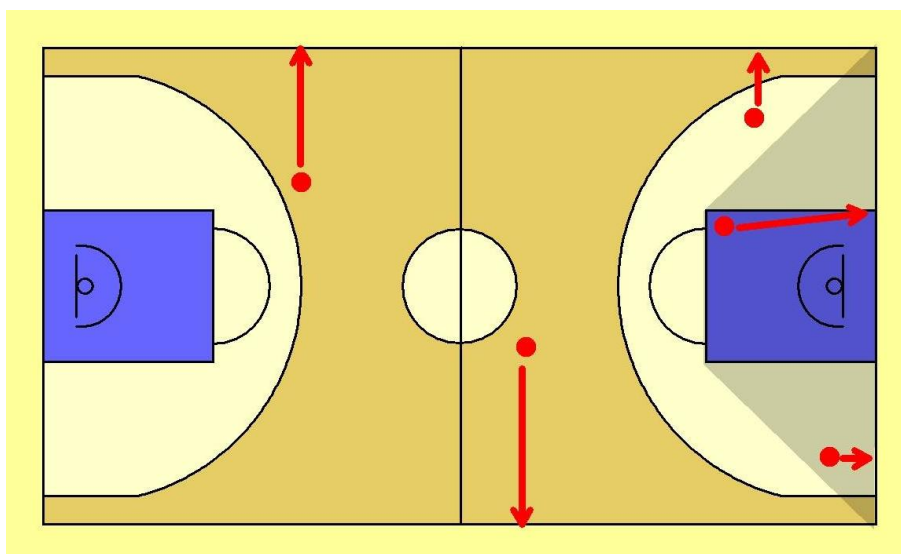
- Joueur et ballon hors des limites du terrain
- Marcher
- Reprise de dribble
- 3 secondes
- 5 secondes : joueur étroitement marqué
- 5 secondes sur Remise en Jeu
- 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit. (Voir schéma ci-dessous)

L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée.

Si un joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupérera le ballon.



En attaque :

- Jouer le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace
- Favoriser le jeu en mouvement et les enchaînements d'actions sans écran (jeu de passe, jeu de fixation)
- Les écrans sur touches et dans le jeu, ne sont pas autorisés en U13

Conseils et piste de travail :

Vous pouvez utiliser les fondamentaux individuels et pré collectifs suivant :

- ✓ Attraper / jouer
- ✓ Attraper / passer
- ✓ Fixation passe
- ✓ Passe et va



✓ Main à main

ARTICLE 2

En Défense en U13 :

- Les défenses de zone 1/2 terrain ou tout terrain et zone press sont proscrites
- Défendre obligatoirement en homme à homme :
 - + Sur Porteur de balle : pression et contrôle du porteur de balle sur tout terrain et ½ terrain
 - + Sur non porteur de balle : suivre tous les déplacements de son joueur en interdisant tout flottement excessif (flottement maximum à l'opposé du ballon : 1 pied dans la zone restrictive). De ce fait les prises à 2 sont elles aussi interdites.

ARTICLE 3

Sanctions :

En cas de non-respect de la règle mentionnée dans l'article 2, une demande d'enquête pourra être formulée auprès du CRMLBB :

Le dossier sera examiné après :

- Réception d'un courrier recommandé AR avec un chèque de 180 € qui sera restitué en cas de faits avérés
- Réception d'une vidéo complète du match
- Compte rendu écrit succinct sur les faits reprochés (minute)

L'enquête sera ouverte par la commission technique qui proposera ses conclusions au bureau qui pourra appliquer des sanctions sportives et financières.

ARTICLE 4

De par l'article 1, pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, depuis 2015-2016, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Problème : les remplacements, trop fréquents en zone arrière, stoppaient trop de contre-attaques possibles.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)